

L'honorable Florence B. Bird: Honorables sénateurs, la Commission de révision des Statuts siège à l'heure actuelle. Elle est composée de trois juristes du ministère de la Justice qui sont en train d'examiner les statuts. Bien entendu, j'ignore quand ils seront saisis des amendements que nous proposons, mais il me semble évident qu'on tiendra compte d'une recommandation d'un comité du Sénat.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Puis-je dire quelques mots à ce sujet, honorables sénateurs?

A mon avis, nous devrions préciser si nous parlons des révisions statutaires régulières qui, normalement, ont lieu une fois seulement tous les dix ans, ou des lois que nous étudions de temps à autre, comme nous le savons, et qui contiennent ce qu'on appelle communément des amendements non controversés. Sauf erreur, nous parlons de projets de mise à jour provisoire et le bill dont nous sommes saisis tombe dans cette dernière catégorie. Nous pouvons nous attendre que ces amendements soient inclus dans un bill omnibus—si j'ose employer cette expression—aussitôt que le comité qui s'occupe de ces détails en aura été saisi.

L'honorable Henry D. Hicks: Honorables sénateurs, la dernière révision des Statuts du Canada remonte déjà à plus de dix ans de sorte que la nouvelle uniformisation et révision est déjà en retard.

Le sénateur Bird: Honorables sénateurs, je pense que la Commission de révision des Statuts a été créée en 1974. Elle siège en ce moment et examine les statuts. Au lieu de recommander celle dont le sénateur Hicks a parlé, nous nous sommes abstenus parce que celle-ci siège en ce moment.

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, sans vouloir rabâcher, je serais curieux de savoir exactement de quelle révision il s'agit, parce que je me souviens fort bien que la révision générale est une chose rare, ayant lieu Dieu sait tous les combien. Il est vrai que d'autres modifications aboutissent, comme l'a dit mon honorable ami le leader adjoint du gouvernement, et certainement des modifications non controversées, lesquelles j'imagine se font en premier lieu. J'espère tout simplement que nous pourrons faire en sorte qu'on s'en occupe dans un proche avenir. Cela dit, je n'ai pas d'objection à ce que je vois en face de moi.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, sur ce point je ne suis pas d'humeur aussi conciliante que mon bon ami le sénateur Roblin.

Puisque cela ne prête pas à controverse, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas envoyer des amendements à l'autre endroit qui pourrait s'en occuper en un rien de temps. Mon honorable ami a dit que le bill annuel s'occupant des questions non controversées est présenté sur l'initiative du ministère de la Justice et avec évidemment le concours des autres ministères concernés. Mais en l'occurrence l'initiative vient d'un comité du Sénat, je dirai même du Sénat lui-même. Il me semble donc qu'envoyer ces recommandations au ministère pour qu'il les fasse figurer dans ce bill annuel n'est absolument pas conforme avec les attributions de la tâche que nous avons.

Il ne faut pas hésiter, surtout quand il n'est pas controversé, à renvoyer un bill à la Chambre des communes, en disant que certains amendements s'imposent. Et quand je dis sujets non controversés, il faut ajouter que même s'ils s'étaient controversés il ne faudrait pas hésiter à faire notre travail convenablement. Quand il s'agit de demander à la Chambre des communes d'accepter des amendements venant du Sénat, je n'aime pas qu'on passe par la porte dérobée, c'est-à-dire par la voie du bill annuel ou de la révision des lois qui a lieu seulement tous les dix ans.

Le sénateur Bird: Honorables sénateurs, je pense que le comité a été unanime pour considérer...

Le sénateur Flynn: Je ne vous accuse pas.

Le sénateur Bird: Que le bill ne pouvait être retardé plus longtemps. Il est en cours de préparation depuis neuf mois et, dans l'intervalle, les malheureux qui ont été licenciés ne peuvent toucher les indemnités auxquelles ils ont droit. Nous étions convaincus en notre âme et conscience qu'il n'était pas bon de le renvoyer à l'autre endroit—compte tenu de ce qui vient de s'y passer, il n'a guère été productif—car il serait répréhensible, mal venu et presque cruel de priver plus longtemps ces personnes de prestations. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons rédigé le rapport de cette façon. Nous estimons avoir fait notre devoir en attirant l'attention de la Commission de révision des statuts sur cette question et j'espère que l'honorable leader de l'opposition comprendra que nous avons essayé de faire jouer au Sénat son véritable rôle, soit veiller à ce que les lois soient adoptées.

Le sénateur Flynn: Honorables sénateurs, je ne reproche rien du tout au président du comité. Je comprends comment ces choses se passent. Il me semble cependant que si ces points ne prêtent pas à controverse, nous pourrions sans doute obtenir la collaboration de l'autre endroit et faire adopter le bill d'ici quelques jours. La semaine dernière, parce que le timbre sonnait toujours, on a pu croire que la mesure serait retardée, mais normalement, je pense que nous devrions être optimistes et croire que la Chambre des communes acceptera d'adopter rapidement des amendements de ce genre. Si nous n'agissons pas ainsi, la Chambre des communes aura tendance à s'imaginer que toute initiative du Sénat vise à contester sa suprématie ou quelque chose d'analogue, et je n'aime pas cette attitude.

L'honorable John M. Godfrey: Honorables sénateurs, puis-je poser une question au sénateur Bird? Le comité sénatorial permanent des banques et du commerce a quant à lui l'habitude, lorsqu'il se présente des cas de ce genre et qu'il ne veut pas retarder l'adoption d'une mesure, d'obtenir que le ministre en cause s'engage à inclure de tels amendements non controversés dans une nouvelle loi le plus tôt possible. Le comité a-t-il obtenu un tel engagement dans ce cas-ci?

Le sénateur Bird: Non.

Le sénateur Frith: Le rapport est adopté, puisque le bill a été renvoyé sans amendement et nous pouvons donc maintenant demander la troisième lecture.